



Prime de licenciement arret maladie pris en compte ou pas?

Par **lafouine62690**, le **28/05/2010** à **19:13**

Bonjour, je viens de me faire licencier pour inaptitude à mon poste de travail et aucun reclassement possible dans l'entreprise. En allant chercher mes papiers solde de tout compte etc il est apparu que pour le calcul de ma prime de licenciement il n'a pas pris en compte mon temps d'arrêt maladie pour le calcul de cette prime de licenciement. En ont-ils le droit? Je ne sais pas que j'ai été mise en invalidité au 1 avril et que je suis reconnue travailleurs handicapés.

Par **cris**, le **29/05/2010** à **09:29**

bonjour
contactez simplement la personne qui s'est occupée de ce solde de tout compte dans votre entreprise et posez lui la question ! Ils sont tenus de faire les choses légalement
sinon contactez contactez "j'ai le nom sur le bout de la langue", chez nous ils sont situés à la cité administrative ! ce n'est pas le droit du travail, c'est plutôt le service qui vous renseigne sur les obligations des employeurs !
salutations cris